



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
12 janvier 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
27 JAN. 2026	
Codification : 4.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 22 JAN. 2026 et publication du 22 JAN. 2026	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-six, le **dix-neuf janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze janvier deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

Absentes excusées avec pouvoir :

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir : Patrick DUCROS (arrivée à 20h20)

Secrétaire de séance : Christian LAREURE

OBJET : 2026-001 : Avenant n°2 à la convention 2023 / 2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2022-053 du 1^{er} décembre 2022 le conseil municipal a approuvé la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de gestion auprès des collectivités et établissements publics affiliés pour la mission facultative « retraites ».

Monsieur le Maire informe des nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Ce tarif a été fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 du 16 décembre 2025 :

- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive 200 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation invalidité 250 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimation préalable 125 €
- ❖ Réalisation complète d'un dossier d'estimation préalable 125 €
- ❖ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec 150 €
- ❖ Droit à l'information (cohortes) 75 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260119-2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

- ❖ Compte individuel retraite pour mise à jour de la carrière 75 €
- ❖ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents 50 €
- ❖ Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3 heures pour 6 agents maximum) 500 €
- ❖ Les séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète) 300 € la ½ journée ou 500 € la journée
- ❖ Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée) 200 €

L'avenant est conclu pour la durée prévue dans la convention soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 ;
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christian LAREURE

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr